

<https://clg-antoine-meillet-chateaumeillant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article3128>



Le CDI et le professeur documentaliste

- CDI -



Date de mise en ligne : dimanche 6 octobre 2013

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET - Tous droits réservés

Le CDI

Le Centre de Documentation et d'Information est un espace informationnel, c'est-à-dire un lieu mettant à la disposition de ses usagers, en l'occurrence l'ensemble de la communauté éducative, des ressources informationnelles physiques ou virtuelles. Il s'agit cependant d'un espace informationnel particulier de par son lieu d'implantation (l'établissement scolaire).

Le CDI n'est ni une bibliothèque, ni une salle de travail ou de permanence. C'est un espace d'apprentissage de l'autonomie et d'ouverture culturelle.

Le CDI est divisé en plusieurs espaces :

- [-] Une salle de lecture équipée de fauteuils dans laquelle on trouve les livres de fiction et les périodiques.
- [-] Un espace documentaire doté de chaises et de tables dans lequel sont rangés les livres documentaires et les usuels.
- [-] Un espace orientation regroupant la documentation relative aux métiers et aux formations proposée par [l'ONISEP](#).
- [-] Un espace informatique permettant la consultation de documents numériques ou électroniques.
- [-] La salle 104 : Il s'agit d'une salle attenante au CDI utilisée pour la tenue de cours et de séances (Initiation aux Techniques Documentaires, soutien, aide aux devoirs, accompagnement éducatif, etc.). Elle est équipée de postes informatiques et d'un Tableau Blanc Interactif. Cette salle peut être ouverte aux élèves sur les temps d'accueil en fonction des besoins.

Un réaménagement du CDI a été initié en septembre. Il suivra son cours tout au long de l'année. Ce réaménagement de l'espace, allant de pair avec une réorganisation plus globale du CDI, vise avant tout à favoriser l'autonomie des élèves en rendant le lieu plus fonctionnel.

Les missions du professeur documentaliste

Le professeur documentaliste est responsable du CDI.

Ses missions principales sont :

- [-] Assurer la gestion et la mise en valeur du fonds documentaire du CDI.
- [-] Initier et former les élèves à la maîtrise et à la culture de l'information.
- [-] Contribuer à l'ouverture culturelle.